

RAPPORT D'ACTIVITES 1980

I. Introduction

A. Organisation et structure de la Commission

Au cours de l'année, 1980 l'organisation et la composition de la Commission Nationale Rwandaise pour l'Unesco n'ont pas subi de modification: ses statuts sont restés les mêmes que ceux définis par l'Arrêté Présidentiel n° 120/10 du 9 juin 1975 portant création et organisation de la Commission Nationale pour l'UNESCO et sa composition n'a pas changé depuis la dernière désignation des membres nommés (novembre 1979). Seulement la Commission a perdu un de ses membres, le regretté MUYANGO Pierre-Claver, décédé en juillet 1980. Voici la liste des membres de la Commission :

1. Membres de droit :

- Monsieur MANIRAGABA-BALIBUTSA, Directeur Général de la Culture et des Beaux-Arts au Ministère de l'Education Nationale, Président;
- Monsieur GASARASI James, Directeur Général des Etudes et Recherches Pédagogiques au Ministère de l'Education Nationale, Vice-Président;
- Monsieur NTIGASHIRA Simon, Chef du Service des Affaires Educationnelles et Culturelles à la Présidence de la République;
- Monsieur MPIZI Christophe, Directeur de l'ORINFOR;
- Monsieur NSENGIYUNVA Joseph, Directeur Général des Affaires Politiques au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération;
- Feu MUYANGO Pierre-Claver (jusqu'en juillet 1980) Directeur Général des Affaires Sociales au Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif;
- Monsieur NDAYIZIGIYE Joseph, Directeur de la Jeunesse au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

.../...

Pour ce qui est du premier point, le Président a informé la Commission que Monsieur Amadou-Mahtar M'BOW effectuerait une visite au Rwanda du 6 au 9 février 1980 et que son programme de visite prévoyait entre autre une rencontre avec les membres de la Commission Nationale Rwandaise pour l'Unesco. Par ailleurs, 27 projets présentés par divers services intéressés par l'action de l'UNESCO devant être soumis au Directeur Général de l'UNESCO furent présentés à la Commission. Enfin, il fut décidé qu'un petit cadeau serait remis à Monsieur M'Bow.

En ce qui concerne la deuxième question, la Commission décida de célébrer la journée de l'UNESCO à Kigali le 4 mai 1980, date d'ouverture du Colloque sur la définition de la politique culturelle. A l'ordre du jour provisoire furent inscrits 3 points :

- Discussion de podium sur l'Unesco;
- Réception des invités;
- Manifestations culturelles.

En outre, la Commission trouva que la Journée de l'Unesco constituait une occasion propice pour la parution d'une brochure sur l'UNESCO et la Commission Nationale Rwandaise pour l'Unesco. Quant au bulletin de la Commission, bulletin dont il a été question à plus d'une reprise lors des sessions antérieures, la Commission se mit d'accord sur le principe de procéder par étapes.

Elle fera paraître une brochure (contenant des articles en kinyarwanda et en Français) chaque fois que cela s'avérera nécessaire, notamment à l'occasion de la Journée de l'UNESCO, jusqu'à ce que les conditions soient réunies pour faire paraître un bulletin régulier. Il fut décidé qu'entretiens le Secrétariat mettra au point un projet précis dans lequel seraient détaillés le format, le volume, la périodicité, la répartition des rubriques, le coût, les destinataires du bulletin, ainsi que la composition du comité de rédaction.

Par ailleurs, la Commission a examiné les résolutions et recommandations des délégations rwandaises aux 19e et 20e Conférences Générales de l'Unesco et a formulé à son tour les résolutions et recommandations ci-après:

- Résolution :

- Les sous-commissions doivent faire un examen général des conventions adoptées par l'UNESCO - en évitant de se prononcer sur des accords ayant des implications financières - et recommander aux instances compétentes celles que le Pays aurait intérêt à ratifier;
- Les sous-commissions doivent examiner les organisations internationales et recommander celles auxquelles le Rwanda pourrait adhérer.

.../...

- Recommandations

- La Commission ayant reconnu qu'il y a un besoin impérieux de créer un organe de coordination des formes d'éducation et d'instruction dans le pays, car l'éducation est dispensée par plus d'un service, décida d'adresser une recommandation y relative au service compétent.
- Etant donné que le centre de documentation pédagogique du Ministère de l'Education Nationale est faible et ne peut donc pas répondre au vœu formulé par la délégation rwandaise à la 20e Conférence Générale de l'UNESCO qui recommanda de créer un centre spécialement informé des questions de politique éducative en Afrique et collaborant avec le Réseau intérafricain d'échange en matière d'innovation éducative pour le développement (NEIDA), la Commission décida de recommander au service compétent de renforcer le centre de documentation pédagogique du Ministère de l'Education Nationale ou de créer un autre plus efficace.
- De même, des recommandations relatives à
  - la prévision des espaces verts dans les plans d'urbanisme
  - la remise en valeur des sports et jeux traditionnels
  - l'octroi des bourses d'étude de musique dans les conservatoires étrangers, devront être adressées aux services compétents.

La Commission a par ailleurs débattue d'autres questions fixées à l'ordre du jour et l'issue de ces débats mérite quelque attention :

- a) Clubs Unesco: La commission accepta le principe de créer les clubs Unesco au Rwanda. Elle conseilla au Secrétariat de commencer par Kigali, de préférence dans les écoles secondaires. Le Secrétariat mettra au point un programme de lancement de ces clubs et élaborera une requête de demande d'assistance à l'UNESCO pour organiser un séminaire sur les clubs UNESCO.
- b) Séminaire sur la recherche scientifique et sur la conservation de la nature; la Commission décida de prendre l'initiative d'organiser ce séminaire qui se tiendrait sous les auspices du Minéduc et de la Faculté des Sciences de l'UNR. Au Séminaire seraient invités scientifiques et industriels qui élaboreraient un projet à soumettre pour financement au Fonds intérimaire des Nations Unies. La Commission confia à la sous-commission pour les sciences exactes et naturelles l'étude des modalités d'organisation dudit séminaire et l'élaboration d'un programme qui serait soumis à la commission pour approbation. Le séminaire devrait avoir lieu avant les vacances d'été.

.../...

- d) Recommandation révisée concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation, 27 novembre 1978.

La sous-commission a formulé d'intéressantes résolutions et recommandations:

- a) En ce qui concerne le premier point :

"L'IPN formera une équipe nécessaire et présentera un projet complet, comprenant les détails sur la division de l'étude, la documentation qui se trouve tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et sur le reste du coût du projet".

- Le Président de la sous-commission fera toute démarche pour que tout renseignement susceptible d'enrichir l'étude soit fourni sans trop de difficultés. Il pourra s'adresser plus facilement au nom de l'équipe de recherche et au besoin par la voie hiérarchique au MRND, au MINEDUC, aux EVECHES, à l'OCAM, à l'ACCT, à certaines associations et commissions nationales pour l'UNESCO.

- L'étude devrait se terminer en 1982, fin du mandat de la sous-commission.

- b) Examinant le second point, la sous-commission constata qu'il y a une nécessité de combler la lacune que connaît la législation scolaire rwandaise et prit l'initiative de recenser et recueillir tous les textes officiels concernant les réformes, les lois, les règlements, les circulaires et les conventions ayant trait à l'organisation de l'enseignement au Rwanda-Urundi et au Rwanda. Voici comment les membres de la sous-commission se sont partagés la tâche :

MUSWAHILI : textes de la période 1900-1925

NTAHOBALI : période 1925-1950 (dépouillement des textes législatifs (UNR)

SHYIRAMBERE: période 1950-1962

NTIGASHIRA: textes de 1962-1980 et dépouillement du Journal Officiel et autres Bulletins Officiels disponibles à Kigali (BORU).

- c) Arrivée au 3e point de la sous-commission constata que le Rwanda n'a jusqu'ici ratifié qu'un seul instrument: l'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel, avec annexes A, B, C, D et E et le Protocole annexe, adopté le 17 juin 1950. Estimant que l'adoption des 4 recommandations stipulées plus haut serait bénéfique pour le pays, la sous-commission décida de recommander à la Commission de soumettre ces recommandations à l'attention du Gouvernement pour ratification.

.../...

a) Rapport sur la journée d'information sur l'UNESCO :

Cette journée fut organisée le 20 mai 1980, jour d'ouverture du colloque sur la politique culturelle. A cette occasion, une exposition des principales publications de l'UNESCO a été offerte au public, Radio Rwanda a diffusé des interviews sur l'UNESCO de Monsieur MANIRAGABA-BALIBUTSA, Président de la Commission Nationale Rwandaise pour l'Unesco et de Monsieur BOMBOTE, expert de l'UNESCO œuvrant dans le Pays, 3 films de l'UNESCO ont été projetés et une soirée culturelle a été organisée le 21 mai.

Par ailleurs, le Président de la Commission a présenté au public une brochure spécialement éditée pour faire connaître l'UNESCO dans le Pays. Vu l'intérêt suscité par cette brochure, il a été recommandé de procéder à sa plus large diffusion. (Une requête de demande d'assistance a été adressée à l'UNESCO)

b) Rapport du Colloque sur la politique culturelle :

A l'issue des commentaires faits sur ce rapport, l'Assemblée a émis les recommandations ci-après :

- Les actes du Colloque devraient être tirés en grand nombre pour que non seulement les abonnés à "Education et Culture" soient servis, mais aussi pour qu'il y ait beaucoup d'exemplaires à vendre au numéro.
- En attendant la sortie des Actes du Colloque National sur la Politique Culturelle/<sup>le rapport final</sup>devrait être transmis à tous les Ministres et aux autres autorités nationales pour qu'ils prennent connaissance des conclusions et recommandations du Colloque et prennent des mesures nécessaires pour leur mise en application.
- Il faudrait envisager la traduction des actes du Colloque en Kinyarwanda pour que les uniquement rwandophones puissent en profiter.

c) Préparation de la 21ème Conférence Générale de l'UNESCO :

L'étude de ce point a consisté essentiellement en la présentation et discussion des requêtes à soumettre à l'UNESCO pour le ténium 1981-1983. La plupart de ces requêtes figurent dans l'"Aide mémoire des discussions du Directeur Général de l'UNESCO avec les membres du Gouvernement du Rwanda". La liste des requêtes qui ont été adressées à l'UNESCO est annexée au présent rapport.

.../...

.....

- Deux consultants de l'UNESCO ont séjourné au Rwanda et ont étudié avec les responsables des services concernés
  - a) les modalités de mener à bon terme le projet d'alphabétisation fonctionnelle lancé par le Minasocoop,
  - b) les modalités de préparation des requêtes appropriées à soumettre à divers services de financement notamment au Fonds International de la Science et de la Technologie au service du Développement etc...

Les ressortissants rwandais ont effectué des missions à l'étranger.

Ce sont notamment :

- La délégation rwandaise qui a participé aux travaux de la 20e Conférence Générale de l'UNESCO (Belgrade, novembre 1980)
- Monsieur C. MFIZI qui a effectué une mission à Paris et à Bruxelles (Avril 1980)
- Monsieur Kaberuka J.C. (Minéduc) a effectué une mission à Dakar: Colloque régional sur l'exercice du Droit à l'éducation (30 juin - 04 Juillet 1980).

##### 5. Bourses de stage et allocations pour voyages d'étude

En ont bénéficié notamment :

- MM. Semanza Faustin (Minéduc)
- Nsengiyumva H. (Journaliste)
- Byuma F. (Minasocoop)
- Iyakaremye J. (Minéduc)
- Semusambi F. (Journaliste)
- Nubahumpatse J.B. (Journaliste).

##### 6. Activités du Secrétariat

Le Secrétariat de la Commission Nationale Rwandaise pour l'Unesco, quoique non structuré et peu étoffé, a pu en grande partie s'acquitter de sa mission: entretenir la correspondance entre le Rwanda et l'UNESCO, préparer les sessions de la Commission, rédiger les P.V. des sessions, élaborer les requêtes qu'ont été adressées à l'UNESCO pour le triennium 1981, 1983 etc...

Poursuivant son effort de faire de la bibliothèque de la Commission un centre de documentation utile aux services publics et aux particuliers intéressés, le Secrétariat a terminé le catalogage des livres et périodiques disponibles. Malheureusement, l'établissement de fiches pour ces ouvrages n'a pas pu être mené à bon terme, suite à la mutation du

.../...

fonctionnaire-documentaliste qui s'en occupait. Toutefois, un certain nombre d'agents de divers services publics et quelques particuliers viennent régulièrement se documenter dans la bibliothèque.

Le personnel du secrétariat a activement participé à l'organisation de la journée d'information sur l'UNESCO et ne peut ne pas se féliciter d'avoir grandement contribué à la publication de la brochure spécialement éditée à l'occasion de cette journée.

Par ailleurs, le Secrétariat a participé à l'élaboration de différents projets qui sont soumis à la Commission pour avis et considérations tels que: - le projet d'Arrêté Présidentiel portant création du CNRSTD

- le projet d'Arrêté Présidentiel portant modification de l'Arrêté Présidentiel n°120/10 du 9 juin 1975 portant création et organisation de la Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO;
- le projet d'Arrêté Présidentiel portant création et organisation des Comités Nationaux pour l'Homme et la biosphère (MAB), pour le Programme Hydrologique International (PHI) et pour le Programme International de Corrélation Géologique (PICG) en étude.

LISTE DES REQUETES PRESENTEES PAR LE RWANDA  
(PROGRAMME DE PARTICIPATION 1981 - 1983).-

::::::::::::::::::::::::::::::::::::::::::::::::::::::::::::::

1. Alphabétisation fonctionnelle (Programme Ordinaire)
  2. Collecte systématique de la Tradition Orale
  3. Octroi de deux bourses de stage en vue de la formation dans les arts du spectacle (Musique, Danse, Théâtre)
  4. Aide au projet de "Développement de la communication rurale"
  5. Développement du cinéma rural
  6. Recyclage des encadreurs régionaux et sous-régionaux de la jeunesse non scolarisée combiné avec le recyclage des encadreurs communaux de la jeunesse et des sports.
  7. Octroi de bourses de voyage en vue de promouvoir l'enseignement et la formation des personnels de l'éducation
  8. Aide à la promotion de l'éducation physique et sportive dans les écoles secondaires
  9. Aide à l'équipement du studio d'enregistrement des émissions des stages radiophoniques et de la section audiovisuelle du BPEPERAI
  10. Réimpression du livre "Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO". Organisation de conférences sur la recherche scientifique et technique et sur l'UNESCO.
-

An. Généralité 583

STANISL

-Exposition de peinture

1. LES
2. LES
3. MUSI
4. DANS
5. LES
6. FILLE

J. BAPTI

1976

|                                        |            |
|----------------------------------------|------------|
| 7. LE SORCIER                          | 35.000 FRW |
| 8. LA REINE DU MWAMI MUTARA RUDAHIGWA  | 15.000 FRW |
| 9. LA VIERGE ET MERE                   | 10.000 FRW |
| 10. LE BERGER AVEC SON PARAPLUIE       | 12.000 FRW |
| 11. LE VEILLARD DECOURAGE              | 12.000 FRW |
| 12. LA PORTEUSE DE CRUCHE              | 11.000 FRW |
| 13. LA BANQUETTE OU TABOURET           | 8.000 FRW  |
| 14. LA HARPE MODERNE                   | 9.000 FRW  |
| 15. LES DANSEURS                       | 10.000 FRW |
| 16. L'ABAT-JOUR (PAIX ET UNITE)        | 12.000 FRW |
| 17. L'ABAT-JOUR DOUBLE MASQUE          | 9.500 FRW  |
| 18. LES OISEAUX EN MONOBLOC            | 8.500 FRW  |
| 19. LE JEU D'IGISORO                   | 5.500 FRW  |
| 20. LE JEU D'IGISORO                   | 5.500 FRW  |
| 21. LES DANSEURS ET SUITE              | 12.000 FRW |
| 22. LE MASQUE QUI BAILLE               | 4.000 FRW  |
| 23. BUSTE DU MWAMI MUTARA              | 16.000 FRW |
| 24. LA BATAILLE DE RUCUNSHA (3 SCENES) | 45.000 FRW |
| 25. LE MASQUE                          | 4.000 FRW  |
| 26. SIEGE HIBOU                        | 4.000 FRW  |
| 27. TABOURET PERSONNAGES               | 8.500 FRW  |
| 28. LA HARPE MODERNE                   | 5.500 FRW  |
| 29. LE MUSICIEN                        | 4.500 FRW  |
| 30. LA REVOLUTION DE 1959              | 17.000 FRW |

A. G. G. 584

ier 1976

res

Objet:

La non-  
avec ef  
période  
Délai-l  
litiges

- La non-régularisation avec  
effets rétroactifs période 1962-1974

1976

ance que pour  
sur base de  
pour la pério-

cières de

L'Enseignement reçoit chaque mois plusieurs attestations de scolarité, de mariage et de naissance délivrées ces derniers jours soit par les Directions des Etablissements Secondaires, soit par les autorités communales. Or, il a été constaté que ces pièces auraient dû être délivrées et présentées quelques mois, voire même quelques années auparavant. Cette tolérance en matière de régularisation de traitements qui a toujours favorisé - la paresse de certains enseignants à faire constituer à temps leurs dossiers administratifs et financiers ou - la course aux attestations de scolarité ne correspondant pas quelquefois à leur véritable qualification et qui, chaque année, fausse nos prévisions budgétaires et, en conséquence, déséquilibre le Budget de l'Etat doit cesser.

Je profite de cette occasion pour vous dire que dorénavant, les attestations ne peuvent plus être présentées pour régularisation avec effets rétroactifs que dans un délai-limite de trois mois qui suivent l'événement dont elles font l'objet. Cette décision doit être communiquée aux intéressés et suivie rigoureusement par les Services chargés du calcul et des régularisations des traitements du personnel de l'Enseignement.

Je vous rappelle en outre que les instructions contenues dans la lettre n° 13.16/287I du 15 septembre 1974 émanant de la Direction des Affaires Financières de l'Enseignement reste de rigueur. Il semble pourtant que certains Responsables n'ont pas porté ces instructions à la connaissance du corps professoral et enseignant. Je ne saurais assez vous recommander de lire de temps en temps et de suivre rigoureusement toutes les instructions qui vous sont données dans l'intérêt du Service ou du personnel sous vos ordres.

Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre des Finances  
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Fonction  
Publique et de l'Emploi -KIGALI
- Monsieur le Recteur de l'UNR BUTARE
- Monsieur le Directeur de l'IPN BUTARE
- Monsieur le Directeur de l'INS BUTARE
- Monsieur le Médecin-Directeur de  
l'Hôpital Universitaire  
BUTARE
- Monsieur le Médecin-Directeur  
du Labo. Universitaire  
BUTARE
- Révérend Frère Directeur du SNEC  
B.P. 36 KIGALI
- Monsieur le Directeur du BNEP  
B.P. 79 KIGALI

MUTEMBEREZI P. Claver  
Ministre de l'Education Nationale.